▶ La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine: dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centr-Val de Loire 23 avenue de la Libération 45000 Orléans 02 38 24 34 21 centrevaldeloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur





COMMUNE D'AULNAY-LA-RIVIÈRE

9 rue de la Vallée 45390 Aulnay-la-Rivière 02 38 39 10 07 aulnaylariviere@wanadoo.fr



Document imprimé avec le concours de Crédit Agricole Centre-Loire



FONDATION PATRIMOINE

▶ Je donne!

Pour la restauration des





Participez à la restauration des vitraux de l'église d'Aulnay la Rivière et préservez le patrimoine religieux rural du Pithiverais-Gâtinais

Poursuive la restauration des vitraux de l'église

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder les vitraux de l'église Saint-Martin d'Aulnay la Rivière, dont une première partie a été restaurée en 2007-2008.

Consciente de l'importance de son patrimoine, la commune envisage maintenant d'engager la 2° phase de restauration de ces vitraux. Leur réfection devient urgente aussi bien pour la sécurité des visiteurs que d'un point de vue patrimonial. En effet, le plomb utilisé à l'époque s'oxyde et les vitraux se désolidarisent, menaçant de tomber. Certains sont d'ailleurs maintenus avec du scotch.

Parallèlement, des travaux de maconnerie sont envisagés sur les contreforts qui présentent des fuites, entrainant humidité et gaufrement du plâtre à l'intérieur.

Du résultat de cette collecte dépend la subvention que la commune pourra obtenir. Plus on collecte et plus la subvention sera importante!

Un édifice difficile à dater

Il est vraisemblable que l'église fut construite au XII° siècle et comportait alors la nef, le bas-côté et la base du clocher. Au XVIe siècle, on aurait ajouté la sacristie, refait le clocher et transformé les chapelles en les rehaussant. Le XIXe siècle a rehaussé la bassenef et le bas-côté d'où le décrochement dans la toiture, rajouté la chapelle côté nord, refait les voûtes, décoré l'intérieur et refait la porte d'entrée actuelle.

Un territoire rural soudé autour de son projet

Ce projet est rendu possible grâce à la mobilisation d'un territoire rural de 506 âmes. La commune a fait le choix d'engager 2 entreprises locales qui maitrisent les techniques de restauration du patrimoine. Elle pourra ainsi par la suite organiser, avec l'accord du diocèse, des manifestations culturelles (visites, concerts notamment d'orgue, expositions ...) tout en maintenant l'activité cultuelle du lieu.

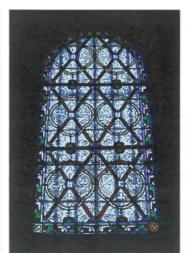
Faire un don pour les vitraux de l'église d'Aulnay la Rivière, c'est défendre notre ruralité et nos monuments, monuments que l'on ne voit plus mais qui sont pourtant inscrits dans les paysages que l'on parcourt. Pour rendre possible l'aboutissement de ce vaste projet de restauration du patrimoine, vos dons nous sont absolument nécessaires.

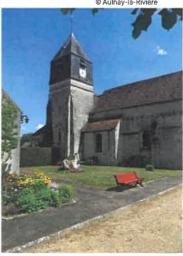
Montant des travaux	16 327 € HT	
Objectif de collecte	7 000 €	
Début des travaux	Automne 2022	











▶ Bulletin de don

▶ Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église d'Aulnay-la-Rivière

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformement au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1322 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine Eglise d'Aulnay-la-Rivière

Le montant de mon don est de					
Autres montants suggérés	□80€	□150€	□250€	□500€	
Nom ou Société : Adresse :					
Code postal :					

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

xemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l' impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l' impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200€
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

plus élevée.